

Communiqué de Presse CAPH29

Le Collectif des Associations de Personnes Handicapées du Finistère (CAPH 29), très largement représentatif par ses 25 associations adhérentes couvrant toutes les familles de handicap, est présent dans toutes les commissions officielles finistéennes relatives aux politiques du handicap. Le CAPH 29 exerce cette démocratie participative dans le souci de défendre les droits et les attentes des personnes dont il est le porte-voix depuis plus de 40 ans.

Aujourd'hui, pour des raisons diverses (déni de démocratie, abus de pouvoir, covid-19,...) le CAPH29 estime que ses représentants à la MDPH n'ont plus la réelle possibilité de représenter la diversité des usagers handicapés, dans des instances telles que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), commission qui décide des droits attribués aux personnes en situation de handicap. La CDAPH est réduite aujourd'hui à sa plus simple expression : 3 personnes au lieu de 23, dont 1 seul représentant des usagers au lieu de 7 !

Par ailleurs, la Commission Exécutive de la MDPH (COMEX) a pris certaines décisions sur le fonctionnement de la CDAPH qui ne sont pas de son ressort.

Les élections de janvier dernier à la présidence de la CDAPH ont été invalidées par le Préfet du Finistère, malgré l'avis favorable de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), pour qu'un représentant des usagers assure ce rôle pour 2 ans, ainsi que cela se passe dans de nombreux départements.

Nous avons écrit à la directrice de la MDPH, à la présidente du Conseil Départemental, au préfet du Finistère, au directeur de la Direction Départementale de la Cohésion sociale. Nous avons même refusé de siéger à la « pseudo » CDAPH du 14 mai... mais cela n'a eu aucun effet.

Nous avons donc interpellé directement cette semaine la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel, ainsi que les sénateurs et députés finistéens.

Dans les conditions actuelles, les décisions sur les dossiers que présentent les personnes handicapées à la MDPH ne peuvent plus faire l'objet d'échanges constructifs et être défendus par leurs représentants. Nous tenions à ce que chacune des personnes concernées le sache.

22 mai 2020

1 C, rue Félix Le Dantec - Créach Gwen - 29018 QUIMPER Cedex

☎ 02.98.90.01.46 - Mail : caph.29@orange.fr <http://www.caph29.org>